



MAIRIE
73730 SAINT PAUL SUR ISERE
☎ 04.79.38.20.83
@ contact@stpaulsurisere.fr

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 DECEMBRE
2022 à 19 H 00**

Présents :

Mme AVRILLIER Véronique, Mme GUILLARD Emmanuelle, Mme LEGER Sylviane, M GUILLARD Jérôme, M MARTIN-CORREIA Franck-Olivier, M. Franck PORRET, M PECHERAND-CHARMET-GAVILLOUD Christian, M. Robin DEVRIEUX-PONT (arrivé à 19h07), M. Marc ASSET.

Absent(s) excuse (s) : Mme BLANC Stacy, Mme Nelly MICHAULT, M GONTHIER Bernard, M. Germain GUILLOT, M. Pierre-Yves PERRIER.

Absent (s) :

QUORUM : 9

Pouvoir de vote : M. Germain GUILLOT à Mme Véronique AVRILLIER.

Secrétaire de séance : M. Jérôme GUILLARD.

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2022 est approuvé.

Communication des décisions prises en vertu de la délégation de compétence :

Décision	Tiers	Objet	Montant
		Néant	

Pour information, dépenses effectuées depuis le début de l'exercice comptable 2022 :

1. FONCTIONNEMENT :

Dépenses totales : 541 845.85€
Recettes totales : 631 070.30€

2. INVESTISSEMENT :

Dépenses totales : 191 286.69€
Recettes totales : 147 823.10€

ORDRE DU JOUR :

1. DEL-2022-12-67 : Modification de la convention de fonctionnement du RPI :

Il est présenté aux membres de l'assemblée le projet de modification de la convention de fonctionnement du RPI comme suit :

- La transmission des factures à la commune de Saint Paul
- La gestion des accompagnatrices pour le bus (Esserts Blay et Rognaix)

- Les modalités d'accueil des enfants sur le temps périscolaire

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 10

2. DEL-2022-12-068 : Organisation du temps de travail et la mise en conformité aux 1607 heures :

Mme le Maire rappelle le projet de délibération transmis aux membres de l'assemblée et les informe que cette délibération a pour effet de supprimer les journées « spéciales d'absences » accordées aux agents dans certaines collectivités, ceci afin d'être en adéquation avec la loi.

Celle-ci fixe le cadre réglementaire.

Mme le Maire demande au conseil municipal l'approbation de ce projet.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 10

3. DEL-2022-12-069 : Proposition Juricia Conseil réduction des coûts des taxes foncières :

Mme le Maire présente la proposition commerciale de la SARL Juricia Conseil. Cette entreprise nous propose de réaliser une économie sur le coût de la taxe foncière. Cette mission durerait 24 mois.

L'entreprise percevra une rémunération, uniquement si une économie est faite, 60% pour collectivité et 40% pour l'entreprise.

Mme le Maire informe également les membres de l'assemblée que cette proposition n'est pas du fait de la collectivité mais d'un démarchage, que le pourcentage pris par cette société lui paraît élevé.

Elle propose donc aux membres de délibérer sur cette proposition commerciale.

Abstentions : 0 Voix contre : 10 Voix pour : 0

4. DEL-2022-12-070 : Proposition d'accompagnement Hephata Conseils financement travaux église :

Cette entreprise propose d'identifier les financements possibles pour la restauration de l'église, pour un coût de 900€ HT, et en option, de réaliser les démarches nécessaires pour obtenir ces financements.

Il s'agit d'une mission de conseil qui permettra d'identifier des mécènes publics ou privés, afin d'obtenir le plus de subventions possibles.

Abstentions : 3 Voix contre : 0 Voix pour : 7

5. DEL-2022-12-071 : Vente du bâtiment de la Cure – révision du prix :

A ce jour, aucune proposition sérieuse ne nous est parvenue pour la vente de la Cure.

Nous avons été recontactés par l'agence la Forêt, qui nous propose de baisser le prix de vente afin que ce bien trouve preneur.

Il est proposé de baisser le prix de vente à 125 000€ net vendeur, et stipuler que toute proposition sera étudiée par le conseil municipal.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 10

6. DEL-2022-12-072 : Avenant n°1 à la convention d'occupation de la salle polyvalente club des Aînés du Nant Bayet :

Il convient de passer un avenant n°1 à la convention d'occupation de la salle polyvalente avec le club des Aînés de Nant Bayet afin d'acter le coût de la mise à disposition de la salle. Comme indiqué dans la délibération n°DEL-2022-11-059, le coût sera de 100€ (cent euros) pour l'année. Il est précisé qu'un courrier a été envoyé aux associations communales afin de les informer de cette décision, le club des Aînés a répondu favorablement à cet avenant. Mme le Maire demande donc l'autorisation d'établir et de signer cet avenant pour l'année 2023.

Abstentions : 0 Voix contre : 0 Voix pour : 10

7. DEL-2022-12-073 : Convention d'occupation du domaine privé de la commune avec M. Vincent Léger :

Mme le Maire demande à Mme Sylviane Léger de ne pas prendre part au vote et de quitter la salle le temps de cette délibération.

M. Vincent Léger a obtenu l'accord du service instructeur pour installer son food-truck dans le prolongement du jeu de boules en Bayet.

Ce terrain faisant partie du domaine privé de la commune, il convient de passer une convention avec M. Vincent Léger afin de déterminer les conditions d'occupation du domaine privé de la commune.

Le projet de convention transmis propose un loyer mensuel de 200€ (deux cents euros).

M. Robin DEVRIEUX-PONT demande si un budget prévisionnel ou une étude de marché pourrait être fourni par M. LEGER afin de permettre au conseil municipal de prendre une décision correcte.

A la suite des débats, il est proposé de rajouter une participation de 2% sur le chiffre d'affaires annuel.

Abstentions : 0

Voix contre : 0

Voix pour : 9

8. DEL-2022-12-074 : Décision modificative n°2 – Virements de crédits :

Afin de permettre le mandatement de différentes factures, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT	Débit	Crédit	
2116 Cimetière	-5 800€		
21318 opération 82	-11 800€		
2151 Réseaux de voirie	-16 900€		
2117 Bois Forêt		2 380€	
21318 opération 83		32 120€	
Equilibre de la section	-34 500€	34 500€	0.00€
FONCTIONNEMENT			
60622 Carburant	-2 000€		
615228 Autres bâtiments	-2 100€		
615231 Voirie	-5 500€		
6411 Personnel titulaire		3 500€	
6453 Cotisations caisse retraite		4 200€	
6455 Cotisations assurance personnel		1 900€	
Equilibre de la section	-9 600€	9 600€	0.00€

Abstentions : 0

Voix contre : 0

Voix pour : 10

9. Approbation du compte de gestion 2022 Eau convention de gestion Arlysère :

Mme le Maire informe les membres de l'assemblée des échanges que nous avons eu avec le Service de Gestion Comptable d'Albertville. Ce dernier nous demande d'approuver le compte de gestion 2022 Eau convention de gestion Arlysère afin de permettre la clôture de celui-ci. Et d'affecter le solde de trésorerie sur le budget principal. Aucun mouvement n'a été enregistré sur ce budget annexe en 2022.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2022 Eau convention de gestion Arlysère.

Abstentions : 0

Voix contre : 0

Voix pour : 10

10. Décision modificative n°3 – Révisions de crédits budget principal M14 :

Afin de permettre l'intégration du solde du budget annexe de l'Eau 2022 convention de gestion Arlysère, il convient d'effectuer la révision de crédit suivante :

FONCTIONNEMENT	
002 Excédent antérieur reporté fonctionnement	1 944.73€€
Equilibre de la section	1 944.73€

Abstentions : 0

Voix contre : 0

Voix pour : 10

URBANISME :

PC accepté :

- Mme CHAUVIN Angeline 83 chemin du Fayet pour le changement de destination d'une grange en habitation.

DP acceptées :

- M.LEGER Vincent : En Bayer pour la pose d'un Food truck pour vente à emporter.
- France ECO LOGIS pour Mme LURIENNE Karine : pose de 12 panneaux photo-voltaïques.

DP refusées :

- FLACHER Patrick : nouvelle construction en bois traité autoclave

INFORMATION DELESTAGE

Le risque est accru, mais maîtrisable avec des gestes clés à adopter.

Téléchargez l'application "Eco Watt", vous accéderez aux éco-gestes et vous saurez ainsi si vous êtes concernés par les coupures à venir cet hiver.

Les Français seront prévenus la veille à 17h afin qu'ils s'y préparent au mieux.

Elles pourront intervenir entre 8h et 13h et 18h et 20h.

L'application Eco watt permet de connaître en temps réel le niveau de tension du système électrique avec un code couleur :

Vert : consommation normale

Orange : système électrique tendu

Rouge : système très tendu, des coupures organisées pourraient être programmées.

Si vous connaissez des personnes "fragiles", vous pouvez contacter la mairie ou les inscrire sur le registre des personnes vulnérables de la commune.

Nous travaillons sur la gestion de la crise et la mise à jour du formulaire de demande d'inscription au registre des personnes vulnérables

REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

Le recensement des personnes âgées, handicapées ou isolées est indispensable pour une intervention efficace et ciblée des services sociaux en cas de déclenchement de tout plan d'urgence. C'est pourquoi, La commune de St Paul sur Isère est chargée de recenser les personnes vulnérables et d'assurer la mise à jour des données collectées (*). Ce registre est nominatif et confidentiel. Il comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence.

En cas de canicule ou d'épidémie notamment, il permet à la commune de contacter les personnes isolées pour s'assurer de leur situation. Il est donc très important que les données les concernant soient actualisées.

Ce registre peut être aussi utilisé en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde et également communiqué au Préfet, sur sa demande, à l'occasion du plan d'alerte et d'urgence, dans le cadre de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile.

Les Saints Paulains -(es) pouvant figurer au registre sont :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans
- Les personnes âgées de plus de 60 ans avec une reconnaissance d'inaptitude au travail
 - Les personnes disposant d'une reconnaissance de handicap (AAH, ACTP, carte invalidité, RQTH) ou bénéficiant d'une pension d'invalidité.

La demande d'inscription sur le registre doit être remplie par la personne concernée ou bien

par son représentant légal ou encore par un tiers (personne physique : parent, voisin, médecin... ou personne morale : C.C.A.S, service de soins à domicile...).

L'inscription est volontaire et déclarative, les personnes attestant sur l'honneur de leur qualité. Le formulaire d'inscription complété doit être retourné à la mairie de St Paul sur Isère directement à l'accueil de la mairie, soit par courrier à l'adresse ci-dessous :

Mairie de Saint Paul sur Isère
9 place de la mairie
73730 Saint Paul sur Isère

Soit par mail à : contact@stpaulsurisere.fr

* Toutes les données recueillies par le formulaire sont facultatives. Elles font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte ponctuelle au bénéfice de la population fragile et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à un tiers, ni être cédées à quelque titre que ce soit, partiellement ou en totalité. Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés », vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant à la mairie.

DIA :

- Vente Cts Guillot/Durand parcelles A 330 et 332, B 1223, C 232 et 233
 - Echange Cts Bonnifay Edmond/Olliet Simone parcelles A 2120 (ex 1207) et 2123 (ex 1785)
- La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.**

Pour information

Date de la prochaine réunion du conseil : A définir janvier 2023 à 19h

Tour de table du Conseil Municipal

Mme Véronique AVRILLIER

- Cette année encore, le repas des aînés ne pourra pas avoir lieu. En effet, les contraintes budgétaires ainsi que la panne de l'engin de déneigement, nous obligent à faire des choix. Il a donc été décidé de prioriser la sécurisation des voies communales, mais également la réduction des coûts de fonctionnement (location de nacelle, électricité, illuminations de Noël uniquement la voie principale du village).
- Le coût du chauffage de l'école pour l'année 2022 est de 12 462,58€. Celui de l'éclairage public de 4 767,30€. Il devient urgent de réduire ces coûts de fonctionnement.
- Les nouvelles conventions pluriannuelles d'alpages sont en cours d'élaboration par la SEA. M. Varcin nous a fait part de sa décision de cessation d'activité à compter du 31 décembre 2022. Ce dernier a un repreneur pour son exploitation, M. Coster. Cependant, dans un souci d'équité, nous allons remettre l'alpage de Charvan en concurrence, un avis est en cours d'élaboration.
- Nous avons eu des informations concernant la mise en place de la fibre sur la commune, à ce jour, 300 adresses environ sont commercialisables. Ce qui signifie que les opérateurs téléphoniques vont commencer à démarcher les personnes. Il faut se rendre sur le site : <https://xpfibre.com/testez-votre-eligibilite> afin de savoir si vous pouvez être raccordé, en renseignant votre adresse. Cela sera mis en route en février/mars. De la documentation est disponible sur le site internet de la commune ainsi que sur la page Facebook de la commune.
- Nous rappelons également qu'en cas de neige, il convient de dégager sa voiture, ne pas stationner n'importe où afin de permettre aux agents de déneiger les voies. Tous véhicules stationnés plus de **7 jours consécutifs au même emplacement** sera considéré comme voiture tampon, et sera signalé auprès de la gendarmerie.

- Note sur la cybersécurité à la suite des diverses formations suivies par les secrétaires. Nous avons opté pour un anti-virus pro, plus cher mais plus performant. Agate propose un gestionnaire de mots de passe ainsi qu'un audit de sécurité, qu'il serait bon de prévoir au BP 2023. Un point a également été fait avec Topastuces concernant nos sauvegardes.

M. Christian PECHERAND-CHARMET-GAVILLOUD

- Demande si l'entreprise Alpes TP a nettoyé la route car elle est très glissante.
Réponse : Oui l'entreprise fait passer la balayeuse une fois par semaine, nous lui demanderons de le faire tous les soirs.

M. Marc ASSET

- Demande ou en est la révision simplifiée du PLU.
Réponse : Nous allons consulter des cabinets afin d'avoir un chiffrage précis de cette révision.
- Demande si un compte-rendu de la réunion incendie a été diffusé.
Réponse : Nous interrogerons les services d'Arlyère car aucun représentant de la commune n'était présent à cette réunion.
- Signal qu'un arbre risque de tomber au-dessus de la route du Villard.
Réponse : les agents iront voir pour le couper.

Tour de table des personnes qui assistent au conseil :

M. Martial BLANC :

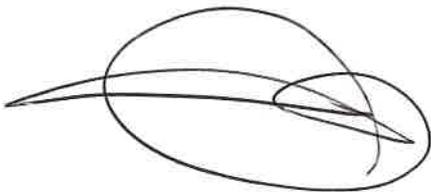
- Demande si Arlyère va fournir des bacs jaunes aux habitants ?
Réponse : Non cela n'est pas prévu, le tri se fait vers la chapelle St Roch, nous sommes conscients qu'il manque des containers et demanderons à l'agglomération d'Arlyère si d'autres implantations peuvent être envisagées sur la commune.

Mme Ghislaine BLANC :

- Fait remarquer que le suivi de la séance en visio a été compliqué, des problèmes de connexion l'ont empêché de suivre la séance correctement.

Fin de la séance à : 20h25

La secrétaire de séance,
M. Jérôme GUILLARD



Le Maire,
Mme Véronique AVRILLIER

